

A3. Japon

A3.1 Produits soustraits à l'application des dispositions sur la vente à prix imposé¹⁰³

Comme nous l'avons vu à la section 4, le Japon a établi, il y a 40 ans, une liste de produits qui sont soustraits à l'application des dispositions de la loi antitrust sur la VPI. Cette liste a été révisée en 1973. En avril 1993, 13 cosmétiques et 12 médicaments en vente libre ont été supprimés de la liste. Les produits qui suivent demeurent exemptés.

Cosmétiques exemptés

- Revitalisants
- Fixatifs
- Crèmes
- Fond de teint
- Démaquillants
- Rouges à lèvres
- Crèmes pour les lèvres
- Lotions épilatoires

Médicaments en vente libre exemptés

- Médicaments contre la fièvre et la douleur
- Médicaments courants contre le rhume
- Médicaments pour les yeux
- Cardiotoniques
- Médicaments pour les dents et la bouche
- Médicaments pour l'estomac
- Laxatifs et produits de lavement
- Régulateurs des intestins
- Médicaments courants pour la digestion
- Préparations hémorroïdales
- Antiseptiques pour la peau
- Analgésiques, onguents pour la peau, astringents et antiphlogistiques

¹⁰³ Commission des pratiques commerciales loyales du Japon, annexe à la Révision des produits de revente désignés, 15 avril 1992 (en japonais).